RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU SAJ8
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : 2 avenue Yitzhak Rabin
77600 Bussy-Saint-Georges

Procès-verbal
des décisions de l'actionnaire unique

(Du 01/01/2025)

- Le soussigné Monsieur Manuel SOUTELO DA SILVA, Né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] Demeurant : [redacted]

Agissant en qualité de seul actionnaire de la société société par actions simplifiée au capital de 200000 euros, dont le siège social est situé 2, av Yitzhak Rabin - 77600 Bussy-Saint-Georges.
A pris les décisions suivantes:

→ **Transfert du siège social**

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social initialement fixé au, 2, avenue Yitzhak Rabin 77600 Bussy-Saint-Georges à compter du 01/01/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée précédemment, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

Article 4 - Siège social
Le siège social est fixé :

17 rue de Champagne
77600 BUSSY ST MARTIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SASU SAJ8
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : 2 avenue Yitzhak Rabin
77600 Bussy-Saint-Georges

Douzième Résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Manuel SOUTELO DA SILVA pour effectuer, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(*Certifiées conformes par le président)*

Monsieur Manuel SOUTELO DA SILVA
